



R13



DUREE : 1 jour



DATE : 21 juin et 13 décembre 2021



LIEU : Aix en Provence ou à distance

OBJECTIFS

Appréhender les textes réglementaires applicables à l'international.
Etiqueter les parfums d'ambiance, tels que les bougies parfumées, les diffuseurs, sprays... en Europe et à l'international.
Anticiper les obligations à venir.

CIBLE

Distributeur de parfums d'ambiance, fabricant de parfums d'ambiance

PRE-REQUIS

Connaître les bases du règlement CLP

MOYENS PEDAGOGIQUES

- **Positionnement** : Entretien téléphonique, Questionnaire d'évaluation des attentes, Questionnaire d'évaluation de niveau
- **Organisation pédagogique** : Présentiel ou télé-présentiel inter-entreprises, en continu
- **Moyens Pédagogiques** : Tutoriel remis avant la formation, présentation PowerPoint, Livret pédagogique, études de cas
- **Moyens Techniques** : Vidéo projecteur - Tableaux blancs – Logiciel Go to Webinar
- **Suivi d'exécution** : Feuille de présence par demi-journée
- **Résultats** : Quizz en début et fin de formation + enquête satisfaction. Remise d'une attestation de fin de formation
- **Référent handicap** : Saloua SALHI
04.42.16.63.82 - formation@cosmed.fr

TARIFS

Adhérent Cosmed : 500€TTC/jour
personnes supp. 420€ TTC/jour

Focus produits spécifiques

LES PARFUMS D'AMBIANCE : mentions d'étiquetage en Europe e à l'international

PROGRAMME (9h/17h)

- 1- L'évaluation du risque en toxicologie : une procédure étape par étape
- 2- Introduction
- 3- Contexte
- 4- La réglementation au sein de l'Union Européenne
 - CLP
 - DGSP
 - Publicité trompeuse
 - Qualification par apparence
- 5- La réglementation à l'international
 - Aux États-Unis
 - En Australie
 - En République de Corée
 - En Chine
 - Au Canada
 - Au Japon
- 6- Conclusion
 - Quel étiquetage harmonisé à l'export ?
- 7- Les textes à venir impactant les parfums d'ambiance

Intervenant

Nadège TESTA et Nelly VAN CHINH

Spécialisées dans le risque chimique depuis plus de 20 ans, dont une juriste et une chimiste.